

MISSIONS	Vie personnelle des agents	Vie professionnelle des agents
OBJECTIFS	Accompagner les agents dans les domaines de la vie quotidienne afin d'agir sur les difficultés qui peuvent survenir	Prévenir / prendre en charge / accompagner les agents dans les difficultés qui peuvent interférer sur la vie professionnelle (relations, insertion, changements...)
DOMAINES	<ul style="list-style-type: none"> • Accès aux droits (CAF, mutuelle...) • Vie affective et familiale • Conditions matérielles, budget, logement, ... • Protection de l'Enfance (exceptionnellement) • Santé 	<ul style="list-style-type: none"> • Postes de travail • Handicap • Facteurs de risques • Qualité de vie au travail • Conséquences sociales de l'altération de la santé
LEVIERS	<p>▪ Accompagnement individuel</p> <div style="text-align: center;"> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin: 0 auto; width: 80%;">Accueillir / Informer / Evaluer Rechercher des Solutions / Accompagner / Orienter</div> <div style="display: flex; justify-content: space-around; margin-top: 10px;"> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; width: 40%;">Accueil téléphonique et par mail</div> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; width: 40%;">RDV physique et/ou téléphonique</div> </div> <div style="display: flex; justify-content: space-around; margin-top: 10px;"> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; width: 20%;">DSDEN</div> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; width: 40%;">Permanences déconcentrées selon les territoires</div> </div> </div> <p>▪ Recours aux dispositifs institutionnels Action sociale interministérielle, ministérielle et académique Aides financières : secours et prêts Actions concertées Réseau PAS</p> <p>▪ Développement de partenariats</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réseaux PAS - Convention UDAF - Service social de droit commun (communes, métropole, département, hôpitaux) - Mutuelles et organismes de prévoyance - Partenaires liés à l'environnement de la personne 	<p>⇒ Travail en lien avec les services de gestion administrative et financière, les ressources humaines, la médecine de prévention, les correspondants handicap, les corps d'inspection, les chefs d'établissements, les directeurs d'école...</p> <p>⇒ Conseil technique / problématique de relations interpersonnelles au travail, inquiétude particulière au sujet d'un personnel...</p> <p>⇒ Participation aux instances et apport d'un conseil technique</p> <p>⇒ Expertise sociale à la demande des services de la DSDEN et du rectorat</p> <p>⇒ Accompagnement des conditions d'exercice Information sur les procédures : poste adapté, handicap, allègements, reconversion</p> <p>⇒ Développement de projets à dimension collective / Qualité de vie au travail, prévention des risques psychosociaux, isolement lié à la maladie</p>

Pour plus de précisions sur le service social en faveur des personnels et les prestations d'action sociale :

Site Internet : <https://www.ac-lyon.fr/les-prestations-d-action-sociale-121679>

Quelques indicateurs de difficulté au travail

- Surinvestissement ou désinvestissement professionnel
- Problèmes dans la gestion de la classe ou sur le poste de travail
- Changement de comportement
- Difficultés relationnelles
- Conduites d'évitement
- Absentéisme
- Violences physiques ou verbales de la part d'élèves ou d'adultes

Vers qui se tourner pour en parler ?

SERVICES A DISPOSITION DES PERSONNELS POUR UN ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUEL	AIN	LOIRE	RHÔNE
SERVICE DE MEDECINE DE PREVENTION EN FAVEUR DES PERSONNELS	ce.ia01-medper@ac-lyon.fr 04 26 37 70 04	ce.ia42-medper@ac-lyon.fr 04 77 81 41 54	medecin@ac-lyon.fr 04 72 80 64 48
SERVICE SOCIAL EN FAVEUR DES PERSONNELS	ce.ia01-ssocper@ac-lyon.fr 04 26 37 70 01	ce.ia42-ass@ac-lyon.fr 04 77 81 41 76 04 77 81 41 09	ce.ia69-ssocper@ac-lyon.fr 04 72 80 67 04
PSYCHOLOGUES DU TRAVAIL	prh@ac-lyon.fr 04 72 80 66 40		
CONSEILLERS RESSOURCES HUMAINES DE PROXIMITE	Rendez-vous via la Plateforme ProxiRH : https://portail.ac-lyon.fr/proxirh/		
ESPACE D'ACCUEIL ET D'ECOUTE : Dispositif national mis en place par le ministère de l'Education nationale en partenariat avec la MGEN. Accessible 24h/24 et 7 jours/7. Service et appel gratuits.	0 805 500 005		

- Possibilité d'orienter vers le médecin traitant
- **En cas d'urgence : 18 ou 15**